

Vallesia LXXVI - LXXVII (2020-2021) – Résumés des articles

Stéphane ABBET

Les Statuts du Valais du 23 mai 1571, suivis d'Additions (1597), de Révisions (1780) et des Franchises de Nendaz (1575). Edition et commentaire d'une traduction française de la fin du XVIII^e siècle

« Pièce royale, honneur et couronnement de notre législation valaisanne » (J. Graven), les Statuts adoptés par la Diète le 23 mai 1571 sous l'épiscopat d'Hildebrand de Riedmatten constituent l'ultime rédaction du droit coutumier valaisan. Ils contiennent à la fois des règles de droit civil, de droit criminel, de procédure et de droit public. Imposés aux sujets bas-valaisans dès 1575, complétés par des additions de 1597 puis par diverses révisions compilées en 1780, les Statuts resteront en vigueur jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Rédigés dans un latin parfois ampoulé, les différents chapitres ne sont pas toujours d'une compréhension aisée. Leur connaissance est toutefois indispensable pour saisir le cadre normatif de la société d'Ancien Régime, en particulier le statut des personnes (enfants légitimes ou naturels, femmes mariées, veuves ou célibataires, pupilles et tuteurs), les structures familiales (en particulier l'indivision), le régime foncier (alleux, fiefs, censives, rentes), les transmissions de patrimoine (dots, successions, ventes) mais aussi les enjeux de pouvoirs entre les différentes autorités judiciaires. La présente publication propose l'édition d'une traduction française de la fin du XVIII^e siècle. Chaque disposition fait l'objet d'une brève explication en note ainsi que de renvois bibliographiques.

Cyrille FAUCHÈRE

Les graffiti de Longeborgne, témoins silencieux d'une notoriété dès les origines

Si de nombreuses publications documentent les deux premières décennies et les trois derniers siècles et demi de l'histoire de l'ermitage de Longeborgne, qui vient de fêter ses cinq cents ans, par contre les sources restent muettes sur la fréquentation des lieux entre 1536, année de l'épidémie de peste qui a anéanti la première communauté franciscaine, et 1657, date de l'installation du premier ermite. Durant toute cette époque, l'ermitage semble ne pas connaître d'occupation régulière.

Or, de récents travaux de rénovation ont révélé un mur maculé de *graffiti*, soit des épigraphes plus ou moins lisibles (dates, noms, prénoms) et des figurations (armoiries, objets, formes humaines). Les dates se regroupent essentiellement entre 1542 et 1671, en plein dans la période

méconnue. Quant aux visiteurs identifiés de manière certaine ou conjecturale, ils étaient bourgeois, notaires, ecclésiastiques, anciens gouverneurs de Saint-Maurice ou de Monthey, futurs ou anciens grands baillis. Longeborgne, signalé dans les publications historiques et géographiques de Münster, de Stumpf ou de Simler au XVI^e siècle, représentait peut-être une étape dans les voyages éducatifs des personnes instruites, sans exclure un intérêt dévotionnel. Quoi qu'il en soit, ces *graffiti* attestent que même au repos, le site a gardé sa notoriété et n'a pas cessé d'attirer des visiteurs.

Sébastien GUILLET

Le terrible hiver 1719-1720. Reconstitution des impacts de la crue avalancheuse de février 1720 en Suisse

En janvier et février 1720, d'énormes quantités de neige s'abattent sur les versants de l'arc alpin suisse, déclenchant des avalanches destructrices dans les cantons du Valais, d'Uri, de Glaris et des Grisons. Ces avalanches ont causé la mort de plus de 160 personnes, classant l'hiver 1720 parmi les plus meurtriers observés en Suisse et en Europe au cours des trois derniers siècles, au même rang que le « terrible hiver » de 1950-1951. Les conséquences de cet hiver exceptionnel ont persisté jusqu'à l'été 1720, lorsque la fonte de l'abondante neige a provoqué des inondations à travers toute la Suisse. Le Rhône, le Rhin, l'Aar et la Reuss ont été particulièrement affectés, ce qui a entraîné d'importants dégâts. Cet article analyse en détail les conditions météorologiques à l'origine de la crue avalancheuse de 1720. Il dresse un bilan humain des avalanches et explore les impacts de cet hiver dramatique sur les sociétés de l'époque ainsi que les stratégies d'adaptation mises en place pour limiter les risques et l'exposition aux aléas naturels.

Gilles LUISIER

La loi fédérale sur les forêts de 1876 et son incidence sur le rétablissement des forêts protectrices valaisannes

En 1868, de fortes précipitations frappent la Suisse et causent des inondations et des glissements de terrain, entraînant la mort de 50 personnes et des dégâts évalués à 915 millions de francs suisses actuels. La Confédération mandate alors des experts qui recommandent le reboisement des pentes et la correction des torrents. Cela conduit à la promulgation de la loi fédérale sur les forêts (1876), fondée sur le paradigme du déboisement, qui établit un lien entre la déforestation et la recrudescence des inondations.

L'article explore les origines de cette première loi forestière fédérale, axée sur la conservation et l'extension des forêts protectrices. Il examine le paradigme du déboisement en Valais, où ce problème est ancien, résultant des besoins croissants en bois et suscitant des tensions à l'encontre du montagnard et de ses chèvres. L'analyse des mesures forestières valaisannes prises durant le XIX^e siècle révèle que le reboisement est souvent entravé par le coût et l'opposition des communautés locales. Finalement, à travers de nombreux exemples, l'article étudie les enjeux de l'application de la loi fédérale de 1876 en Valais. Grâce à des subventions, cette loi a permis de former le personnel forestier, de créer des pépinières et de réaliser 435 projets de reboisement entre 1873 et 1975. Ainsi, plus de 25 millions d'arbres ont été plantés sur le territoire cantonal en prévention des dangers tels que les inondations, les chutes de pierres, l'érosion, le vent, les laves torrentielles et les avalanches, ou en réaction à ceux-ci.

Léonard BARMAN

Notice sur Denis Fournier (1892-1946) : employé CFF, géologue autodidacte et archéologue amateur

Denis Fournier (1892-1946) était cheminot. Il travaillait à l'entretien de la voie CFF passant à Saint-Maurice. Rien ne le destinait à devenir une référence locale en matière de géologie et d'archéologie durant les années d'entre-deux-guerres. Pourtant, cet amateur sut se montrer suffisamment savant pour publier pas moins d'une trentaine d'études (principalement dans la presse locale), pour être le guide attitré de professeurs de géologie des Universités de Genève et de Lausanne et pour gagner une réputation de fin connaisseur de l'univers géologique de la région aigaunoise. Ses travaux sur le Tauredunum et sur la pierre druidique de Vérossaz sont probablement ses études les plus connues, mais ne représentent qu'une partie de son activité. Quelque septante ans après sa disparition, cet autodidacte mérite bien que l'on mette en lumière un travail qui lui permit de s'attirer le respect d'éminents scientifiques de la première moitié du XX^e siècle.

Samuel BEROUD

La « nationalisation du Valais » dans l'entre-deux-guerres et ses limites. Le projet de « colonisation intérieure » face aux intérêts des industries « étrangères »

Cet article explore la réaction des élites politiques valaisannes à l'arrivée de l'industrie électrochimique et électrométallurgique dans le canton au début du XX^e siècle. Il explique que la

politique « progressiste » du conseiller d'Etat Maurice Troillet visait à minimiser l'impact structurel de l'industrialisation afin d'assurer la stabilité sociale et politique en Valais. En adoptant une ligne pro-agricole, Troillet cherchait à garantir le maintien d'une forte population rurale et chrétienne, socle du parti conservateur, à un moment où l'arrivée des industries lourdes impliquait un risque de prolétarisation et d'évolution des mœurs. L'article montre que cette politique promouvant la « colonisation intérieure » – la création en masse de domaines agricoles sur la plaine du Rhône encore marécageuse afin d'y accueillir la surpopulation montagnarde – n'a toutefois pu être menée à bien durant l'entre-deux-guerres. En effet, les projets des conservateurs progressistes ont été rendus impossibles par l'alliance des conservateurs traditionnels avec les milieux industriels qui cherchent à maintenir une imposition faible, forçant ainsi l'Etat à conserver une politique d'austérité durant la majeure partie de l'entre-deux-guerres.

Jasmine LOVEY

Séparations et divorces en Valais. Pour une histoire sociale des désordres maritaux au tournant des années 1970

Cet article se propose d'analyser les motifs qui poussent les couples à divorcer dans le district de Sion en 1965, 1970 et 1974. Ce carottage stratégique démontre que les dossiers du tribunal civil présentent une nette augmentation des demandes de divorce et de séparation, suivant la tendance nationale amorcée dans les années 1960. En plus de permettre de mesurer cette hausse, ces dossiers révèlent également les attentes des couples, les répartitions genrées au sein de la famille, ainsi que les comportements reprochés. Entre violence, adultère et désertion familiale, les hommes et les femmes mobilisent des causes très spécifiques au divorce et exploitent ces dernières dans une législation ne permettant que le divorce pour faute et selon des critères de mécontentement très précis. Les conjoints reconnus responsables peuvent alors se voir interdits de mariage pendant une période plus ou moins courte et chargés économiquement de dédommager l'autre partie. En se focalisant sur les causes des divorces et les griefs qui existent entre les conjoints, cet article exploratoire démontre l'intérêt d'une micro-histoire sociale des désordres maritaux en Suisse.